

Annexe à la délibération n°CC2026-067 du conseil communautaire du 13 avril 2026

Fonction	Montant brut individuel alloué hors charge (valeur au 01/01/2026)
Conseiller communautaire titulaire d'une lettre de mission du Président	246,63 €

Pour rappel, les indemnités pour les membres du bureau ont été fixées comme suit :

Fonction	Qualité	Nom	Prénom	Montant brut individuel alloué hors charge (valeur au 01/01/2026)
Président	Monsieur	LE DORVEN	Christophe	4 521,58 €
1 ^{er} Vice-président	Monsieur	SOURISSEAU	Gérard	2 055,26 €
2 ^{ème} Vice-président	Monsieur	GUERZA	Abdel-Kader	2 055,26 €
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur	STEPHO	Damien	2 055,26 €
4 ^{ème} Vice-présidente	Madame	MILWARD	Nathalie	2 055,26 €
5 ^{ème} Vice-président	Monsieur	RIEHL	Patrick	2 055,26 €
6 ^{ème} Vice-présidente	Madame	DELAPLACE	Évelyne	2 055,26 €
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur	DEPOND	Jérôme	2 055,26 €
8 ^{ème} Vice-président	Monsieur	LEPORTIER	Pierre	2 055,26 €
9 ^{ème} Vice-président	Monsieur	GIROUX	Frédéric	2 055,26 €
10 ^{ème} Vice-présidente	Madame	BONHOMME	Emanuelle	2 055,26 €
11 ^{ème} Vice-président	Monsieur	JUSTEAU	Jean-Loup	2 055,26 €
12 ^{ème} Vice-président	Monsieur	TRIBOUILLOIS	Mathieu	2 055,26 €
13 ^{ème} Vice-président	Monsieur	LANTZ	Stéphane	2 055,26 €
14 ^{ème} Vice-présidente	Madame	QUENTIN	Virginie	2 055,26 €
15 ^{ème} Vice-président	Monsieur	KLISURA	Ratko	2 055,26 €
1 ^{er} conseiller communautaire délégué	Monsieur	SANIER	Pierre	493,26 €
2 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	Madame	PIERRON	Béatrice	493,26 €
3 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	Madame	JUILLET-DORDET	Marie-Christine	493,26 €
4 ^{ème} conseiller communautaire délégué	Monsieur	HELIAS	Christophe	493,26 €
5 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	Madame	LUCAS	Catherine	493,26 €
6 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	Madame	BORGET	Françoise	493,26 €
7 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	Madame	BRAY	Caroline	493,26 €
8 ^{ème} conseiller communautaire délégué	Monsieur	AVENARD	Marc	493,26 €
9 ^{ème} conseiller communautaire délégué	Monsieur	PELLETIER	Thibault	493,26 €
10 ^{ème} conseiller communautaire délégué	Monsieur	COUILLAUT	Bernard	493,26 €